

# Comité de Spéléologie du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon

Espace départemental des Sports  
28, rue Julien - 69003 LYON



## Réunion du conseil d'administration du mardi 20 juin 2018

Présents membres du conseil d'administration : Frédéric Delègue (Vulcain), Bérengère Huet et Jacques Romestan (SCV), Guy Lamure (Tritons), Arnaud Poujade et Thomas Bonnand (GS Dy), Yvan Robin et Eric Varrel (GUS).

Membres du conseil d'administration excusés : Antoine Aigueperse et Christophe Ferry (Vulcain), Catherine Bouvard (SCV), Jean Portanier (GUS).

Autres membres présents : Thierry Fournet et Bernard Wolf (Cavernicoles), Carlos Placido (Ursus), Cécile Perrin (SCV).

Autres membres excusés :

Début de la réunion à la FFS – 28 Rue Delandine / 69002 Lyon : 20h20

### **JNSC d'été et d'automne 2018**

JNSC d'été : La FFS organise de nouveau cette année les JNSC d'été les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018. Jacques Lachise se propose, au nom du CDS 69, d'organiser une sortie d'initiation de canyoning, le 1<sup>er</sup> juillet au canyon du Versoud (partie basse) dans l'Isère. La manifestation a été renseignée sur le site des JNSC, les inscriptions se sont faites par bouche à oreilles et elles sont closes. Le groupe sera constitué de 7-8 personnes accompagné de 3 encadrants.

Lors des prochaines manifestations JNSC, en canyoning, une participation de 5 € sera demandée aux initiés, comme cela se pratique pour la spéléologie.

JNSC d'automne : Elles seront organisées les 6 et 7 octobre 2018. La manifestation sera de nouveau organisée à la grotte du Crochet sur le week end. Fred se rapprochera de la mairie de Torcieu pour réserver la petite salle des fêtes et convenir des modalités d'organisation.

### **Point sur le bilan financier 2018**

Lors de la dernière réunion du 24 avril 2018, le CA a voté le gel temporaire des aides non engagées dans l'attente de la notification de l'attribution des subventions CNDS qui est attendue courant octobre.

Le bureau du CDS a révisé le budget prévisionnel 2018 sur la base du bilan financier provisoire à la date du 11 juin 2018. Le budget prévisionnel mis à jour est présenté en réunion, il prend en compte les hypothèses suivantes :

- Subventions allouées par le CNDS (1500 € au lieu de 3500 €), le département (500 €) et la métropole (750 €),
- Non réalisation des stages de perfectionnement en canyon et découverte de la plongée souterraine,

- Non réalisation d'interclubs,
- Limitation des actions diverses proposées par les clubs (Creux Mutin, exploration, inventaire Bugey, environnement),
- Une seule convention de stage initiateur signée au lieu de 3,
- Suppression de la mise en réserve de la publication Spéléo-dossiers (1 300 €),
- Limitation des achats de matériel (initiation, secours),
- Faible fonctionnement de l'EDSC.

Le nouveau budget prévisionnel présenté est proche de l'équilibre et principalement en raison de la non-réalisation d'actions.

Une seule convention initiateur a été signée en février 2018. Plusieurs adhérents avaient émis le souhait de passer le diplôme d'initiateur en 2018 mais, à ce jour, aucun d'entre eux n'a contacté le CDS pour établir une convention.

Le CDS 69 a écrit début mai 2018 à la DRDJSCS - délégation du Rhône (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) afin d'alerter le ministère des Sports sur les conséquences engendrées par la forte baisse des subventions CNDS (diminution du nombre d'actions, baisse des aides à la formation, impacts à moyen terme sur la pratique,...).

Fred et Jacques Romestan, représentant respectivement le CDS 69 et le CSR AURA, ont rencontré le 15 juin dernier l'assistante parlementaire d'Anne Brugnera, députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Rhône (3<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrdt de Lyon). Cette dernière est membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale qui s'occupe également du sport. L'objectif de cette rencontre était de l'informer des conséquences des baisses de subventions CNDS sur nos activités. Le ministère des sports semble avoir entendu les avis défavorables reçus ces dernières semaines par les instances sportives (fédérations, CNOSF,...), une rallonge exceptionnelle serait consentie pour 2018 mais elle ne compensera pas les baisses programmées et ne garantit pas au CDS le maintien des aides du CNDS à moyen terme.

A l'automne 2018, les actions du CDS 69 devront être repensées pour l'avenir afin de prendre en compte la baisse généralisée des aides publiques. Le partenariat privé peut être une des solutions permettant de diversifier nos ressources financières.

### **Point avancement préparation du congrès UIS 2021 – Lyon**

Pour rappel, le congrès se déroulera du 24 au 31 juillet 2021 sur le site de l'INSA (domaine universitaire de la Doua à Villeurbanne). Le CDS 69 est chargé de préparer l'organisation de la semaine du congrès à Lyon. Un compte-rendu détaillé sur l'avancement de l'organisation de la partie concernant le CDS 69 a été diffusé courant mai avec un appel à candidature.

Deux personnes se sont nouvellement proposées de participer à l'organisation du congrès.

Le comité d'organisation informel mis en place au CDS 69 est constitué à ce jour de Vincent Lacombe, Frédéric Delègue, Jean-Philippe Deglétagne, Sébastien Bouchard, Laurence Bacconnier, Laure Sahmaoui et Gaëtan Poschmann. Toutes les personnes qui souhaitent rejoindre l'équipe sont les bienvenues.

D'autres personnes se sont manifestées pour participer lorsque la préparation du congrès sera plus avancée.

Le projet d'affiche du congrès, validé par le COPIL d'organisation, est présenté et il est rejeté à l'unanimité des personnes présentes. Seul le cadre de la photo de l'affiche (résurgence de Bramabiau) est accepté. La version définitive de l'affiche est en cours de finalisation pour diffusion en prospectus dans le milieu spéléo cet été (journées du karst fin juin, congrès européen en Autriche en août, congrès aux USA dans l'été).

Fred se rapprochera du COPIL d'organisation concernant l'affiche.

La dernière version de l'affiche du congrès est en annexe du CR (version 27 juin 2018).

## **Bilan du vote de la motion CDS 69 à l'AG de la FFS : projet modification des statuts du CDS 69**

La motion proposée par le CDS 69 à l'AG de la FFS le 20 mai 2018, concernant le mode d'élection des administrateurs de la FFS, a été approuvée à une large majorité par les grands électeurs. Un groupe de travail se mettra en place à la FFS pour étudier différents modes d'élection. Le CDS 69 s'est proposé de participer à ce groupe de travail. La FFS présentera lors de l'AG 2019 différents modes d'élection, les grands électeurs voteront pour un mode d'élection qui sera appliqué en 2020 lors du renouvellement du CA.

Les statuts du CDS 69 votés en 2016 ont défini le mode d'élection des membres du CA par binôme (1 femme et 1 homme), identique à celui de la FFS. La prochaine AG du CDS 69 en 2019, devra modifier les statuts afin qu'un nouveau mode d'élection s'applique pour les élections du CA en 2020. Les CDS et les CSR n'ont plus l'obligation de respecter le mode d'élection choisi par la FFS.

Le CA étudiera cet automne différents modes d'élection qui seront présentés lors de l'AG 2019 du CDS 69.

## **Fonctionnement de l'EDSC et évolution pour l'année scolaire 2018/2019**

Seuls 3 jeunes ont voulu continuer l'EDSC sur l'année scolaire 2017/2018 : Meryl, Cyrielle et Adrien. L'EDSC est en arrêt depuis l'automne 2017, elle ne peut pas fonctionner avec 3 jeunes et un seul encadrant.

Le groupe spéléo de Dardilly a effectué plusieurs sorties avec quelques jeunes d'une même tranche en 2018, et qui ne viennent pas du milieu spéléo. L'expérience a été plutôt positive, mais le club ne sait pas si cette opération redémarrera en 2018/2019.

L'EDSC a été créée pour favoriser la pratique de la spéléo par les jeunes (les clubs n'ont pas forcément la vocation ou la structure pour pouvoir proposer des sorties spécifiques en direction des jeunes), renouveler et développer les adhérents, et également créer une nouvelle action au CDS afin de le dynamiser.

Malgré la présence de nombreux jeunes au CDS 69, il est constaté qu'ils ne sont pas spécialement intéressés de faire des sorties dans le cadre de l'EDSC. Il est difficile d'attirer des jeunes qui ne sont pas du milieu spéléo, malgré nos efforts pour communiquer (et ce n'est pas facile) avec la réalisation d'un prospectus notamment.

Nous devons étudier la possibilité de faire la promotion de nos activités plutôt en direction des jeunes adultes (étudiants en particulier).

Le redémarrage de l'EDSC pour l'année scolaire 2018/2019 sera proposé, mais un nombre minimal de jeunes et de cadres doit être atteint. Dans le cas contraire, l'EDSC sera mise en sommeil.

## **Point actualités du SSF 69**

La journée Auto-Secours a réuni 15 stagiaires et 5 cadres à la Falaise de Bobache Samedi 21 avril (vers les Grands Goulets - la Chapelle en Vercors (26)). La journée s'est bien déroulée sous un soleil de plomb.

La journée Eau-Vives s'est déroulée le dimanche 22 avril à la base nautique de Saint Pierre de Bœuf. Pour cette première édition, 15 stagiaires et 4 cadres étaient présents. Au niveau de l'organisation, la journée c'est bien passé. Il y a eu un accident avec un stagiaire qui a percuté un caillou sous l'eau.

2 sauveteurs du Rhône ont participé, en tant que cadres, au stage de plongée souterraine organisé par le SSF Nat.

Un chef d'équipe du SSF69 a participé à une action de formation du SSF93 en partenariat avec le Spéléo Secours Polonais.

Un partenariat est en train de se monter avec la 3SI au niveau opérationnel. Le SSF 69 a transmis les coordonnées de 11 sauveteurs (après accord) qui pourront être contactés directement par la 3SI en cas de

secours afin de connaître leurs disponibilités. S'ils partent en intervention, cela se fera sous le statut de la réquisition en tant que renfort extra-départemental. L'objectif est qu'en période estivale, même si les Conseillers Techniques Départementaux (CTD) du Rhône ne sont pas disponibles, la 3SI puisse connaître très rapidement la disponibilité de certains sauveteurs du Rhône.

Jusqu'à présent, la 3SI appelait prioritairement le SSF26 en tant que renfort du fait de leur proximité. Mais cette situation devient critique si un secours a lieu concomitamment dans les 2 départements. Le risque d'avoir un secours dans le Rhône étant faible, la 3SI souhaite donc nous mobiliser en premier.

Le 9 juin, la 3SI organisait son barnum départemental. 17 sauveteurs du SSF69, sur 80 personnes présentes au total, ont participé à l'exercice. Cela a permis de mieux connaître les personnes avec lesquelles nous serons amenés à intervenir.

Suite à la décision de geler temporairement toutes les dépenses non engagées par le CDS (vote du 24/04 en CA du CDS), le SSF 69 a envoyé un courrier au Préfet du Rhône, avec copie au président du SSF Nat, pour audience afin de discuter du financement du CDS. Nous sommes toujours en attente de retour.

La lettre d'info n°16 du SSF 69 est en cours de rédaction. Elle sera diffusée sous peu.

Depuis le début de l'année :

- Temps de bénévolat est de 446 h
- Temps de formation 816 h

### **Sport en Fête organisée par le département**

La manifestation Sport en Fête est organisée par le département et avait redémarré en 2016. Seuls les sports de plein air avaient été sollicités. La manifestation n'avait pas eu lieu en 2017, elle est de nouveau organisée cette année et tous les sports sont dorénavant conviés à participer.

Sport en Fête se déroulera le dimanche 9 septembre à Mornant, dans le parc de la COPAMO (route de Saint Laurent d'Agny). Le CDS a participé à une réunion de préparation le 24 mai dernier.

Le CDS 69 s'est proposé d'organiser un atelier avec une montée et une descente sur cordes dans un arbre. Nous serons placés à côté de l'atelier du comité Montagne et Escalade. Un brevet d'Etat de ce comité encadrera les deux ateliers qui devront être mis en place la veille. Un appel à candidatures sera lancé prochainement pour participer à l'encadrement.

Le département, par la voix de son directeur des sports, a précisé qu'il comptait beaucoup sur les comités de spéléo et d'escalade pour faire vivre la manifestation, et il avait très apprécié les ateliers mis en place en 2016.

### **Questions diverses**

Projet autocollants du nouveau logo du CDS 69 : Jean-Philippe Grandcolas a reçu un devis pour la fabrication d'autocollants (156 € pour 200 autocollants). Le coût est trop important pour un prix de vente de 1 €. Fred se rapprochera du club des Troglodytes qui aurait des prix plus attractifs.

Gestion de la remorque du CDS : Le CDS va relancer un appel pour rechercher une ou plusieurs personnes pouvant s'occuper de la gestion et de l'entretien de la remorque.

Fred se renseignera afin de définir les responsabilités (président du CDS ou conducteur) lors de l'utilisation de la remorque et en particulier en cas d'accident.

Déménagement des locaux du CDS : Le déménagement des locaux du CDOS s'est déroulé début mai. Le CDS occupe une pièce avec 4 autres comités sportifs. Les locaux sont situés 28, rue Julien 69003 Lyon, dans le quartier de Montchat. Ils sont proches du tramway T3, station Reconnaissance – Balzac et non loin de la station de métro ligne D de Grange Blanche.

**La prochaine réunion du CA du CDS de septembre 2018 se tiendra dans ces nouveaux locaux.**

Fabrication des tubes secours : Le stock est épuisé et la demande est toujours constante. Le CDS avait programmé la fabrication de nouveaux tubes secours le samedi 26 mai. Seuls Antoine et Thomas s'étaient proposés. La journée a été annulée par manque de participants, une nouvelle date sera proposée à l'automne prochain.

CR journée Découverte du Sport à Ecully : Le CDS 69 a participé à cette manifestation le 26 mai 2018 à l'Espace Ecully, 7 rue Jean Rigaud (même lieu où s'est déroulée la dernière AG du CDS). Elle était organisée par la commune et le magasin Décathlon Ecully. Thierry Fournet et Bernard Wolf (Cavernicoles), Fred Delègue (Vulcain) et Alain Avenel (Troglos) ont participé à la manifestation. Elle était encadrée par un BE d'escalade.

Un mur d'escalade de 6-7 mètres de hauteur, amovible, a été fourni par Décathlon. Deux voies en techniques spéléos ont été équipées ainsi que deux voies d'escalade (un club d'escalade était présent). Les ateliers ont eu beaucoup de succès auprès des enfants qui étaient majoritaires, de 10 h à 17 h avec une pause de 1 h 30.

Un stand a permis ponctuellement de présenter nos activités.

Projet charte d'éthique et de déontologie : La FFS doit mettre à jour sa charte d'éthique et de déontologie en application du Code du sport. Un comité d'éthique et de déontologie sera donc institué, il sera doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application des règles définies dans la charte.

Pour information, la FFS a mis en place diverses chartes contre la lutte de discriminations diverses et elles sont accessibles par le lien sur le site internet de la fédération : <https://ffspeleo.fr/citoyen-sport-264.html>

Le projet de nouvelle charte d'éthique et de déontologie est en annexe du présent compte-rendu.

Pour rappel, la FFS a défini des chartes du spéléologue et du canyonneur qui sont accessibles par les liens suivants sur le site internet de la fédération :

[https://ffspeleo.fr/image/uploader/uploadify/article/pdf/21-charte\\_du\\_speleologue.pdf](https://ffspeleo.fr/image/uploader/uploadify/article/pdf/21-charte_du_speleologue.pdf)

[https://ffspeleo.fr/image/uploader/uploadify/article/pdf/86-charte\\_canyon\\_attitude\\_06\\_11\\_09\\_.pdf](https://ffspeleo.fr/image/uploader/uploadify/article/pdf/86-charte_canyon_attitude_06_11_09_.pdf)

Plan de gestion de la mine du Verdy : Un nouveau plan de gestion de la mine du Verdy est en cours d'élaboration par la région Auvergne Rhône Alpes (AURA) pour 2019-2023.

Le bilan du précédent plan 2013-2017 met en lumière la nécessité de poursuivre les actions engagées au sein de la réserve naturelle régionale de la mine du Verdy, et en particulier sur le suivi des chiroptères, l'éducation, la sensibilisation et l'entretien du site.

La FRAPNA est propriétaire et gestionnaire de la mine du Verdy. Le site est une réserve naturelle volontaire depuis le 03/04/1990 et est passé en réserve naturelle régionale depuis le 29/01/2008.

Le site présente un intérêt majeur pour la préservation des chauves-souris, avec la présence de quelques individus d'une seule espèce en 1985, à 70 individus en moyenne de 10 espèces différentes depuis quelques années. Le petit rhinolophe est l'espèce la plus largement représentée.

La protection du site et l'aménagement de gîtes à chauves-souris ont permis la progression des effectifs et de diversifier les espèces.

Une faune cavernicole a également été recensée constituée de 3 espèces d'une faune vivant exclusivement dans les eaux souterraines (faune stygobie) et de 33 espèces troglobies et troglaphiles.

Le nouveau plan de gestion comprendra 4 grandes actions :

- Suivi scientifique au sein de la réserve,
- Aménagements et entretien de la réserve,
- Veille relative aux possibilités d'extension de la réserve,
- Sensibilisation et communication.

Deux points du nouveau plan de gestion peuvent concerner le CDS 69 :

- Suivi de la biodiversité de la réserve : Des actions sont programmées pour assurer le suivi de l'entomofaune des galeries (ou faune cavernicole) ;
- Entretien lié à la sécurité du site : Des actions sont programmées concernant la résorption des éboulements, l'entretien du matériel de progression (remplacement des cordes et de certains points d'ancrage) ;

Le CDS 69 peut apporter son aide à la FRAPNA dans ce domaine et se rapprochera de l'association concernant ces points.

Plongée au Creux Mutin : La date de la plongée au Creux Mutin a été fixée les 25-26 août 2018, avec 4 plongeurs : Vincent Lignier, Stéphane Lips, Cédric Lacharmoise et attente du nom du 4<sup>ème</sup> plongeur.

Il est prévu d'effectuer le rééquipement des siphons S1 à S4, explo et topo du S5 et au-delà si possible. Nous avons besoin de 16 porteurs (4 porteurs par plongeur pour ne pas les surcharger), plus quelques autres équipiers pour le ravitaillement de la troupe éventuellement. Un point chaud est (normalement) encore en place avant le S1. Il faut compter env 2h00-2h30 avec un kit correct pour se rendre au S1 pour une vitesse de progression normale. La progression peut se faire avec ceinture+longes+stop-chute, les puits étant petits et équipés d'échelons et de cordes en fixe. Un hébergement en dur et/ou sous tente est possible pour la soirée du vendredi et du samedi au "squat GUS" de Chosaz avec barbecue possible (et fortement souhaitable). Le CDS participera financièrement à l'action (barbecue par exemple).

Le lien Doodle pour s'inscrire : <https://doodle.com/poll/kgibgdsymt8mg5pb>

Démission de Catherine Bouvard du poste de trésorier : Catherine occupe le poste de la trésorerie depuis la dernière AG du CDS (janvier 2018). Elle a informé le bureau qu'elle mettra fin à son mandat lors de la prochaine AG du CDS en 2019. Elle démissionnera également de son poste du CA.

Un appel à candidature est donc lancé pour occuper les postes au CA et de trésorier à partir de l'AG de 2019.

**Il est rappelé que le bureau du CDS 69 doit être composé obligatoirement du président, du secrétaire et du trésorier. Dans le cas où un des 3 postes n'est pas pourvu, le CDS 69 ne pourra pas assumer ses missions.**

Médailles de l'EFS : La FFS, par l'intermédiaire de l'EFS, devait proposer en 2018 des médailles « chauves-souris » (spéléo) et « salamandres » (canyon) dans le cadre du parcours de formation. Fred se rapprochera de la FFS afin des informations complémentaires.

*Informations reçues après la réunion : Les médailles sont disponibles auprès de la FFS, et elles peuvent être utilisées par les clubs et les comités qui le souhaitent. Une nouvelle information sera diffusée auprès des structures de la FFS (clubs, CDS, CSR, EDSC,...) courant juillet 2018.*

Fin de la réunion à 23 h 15.

**Pages suivantes :**

**Annexes au compte –rendu :**

- Projet affiche congrès Lyon 2021,
- Projet de charte d'éthique et de déontologie.

# 18<sup>th</sup> INTERNATIONAL CONGRESS OF SPELEOLOGY LYON 2021



## **PROJET DE CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE LA FFS**

La Charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de spéléologie (FFS) s'articule autour des valeurs éducatives et sportives qui animent la pratique de la spéléologie, de la plongée souterraine et du canyonisme, et des règles déontologiques qui s'appliquent à cette pratique, à ses institutions et à tous ses acteurs ou partenaires.

Cette Charte précise et complète pour nos disciplines la charte d'éthique et de déontologie du sport français à laquelle adhère la FFS. (Article 1 des statuts fédéraux)

Il est institué au sein de la Fédération un comité d'éthique et de déontologie doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

La FFS prône la libre pratique responsable des activités qu'elle gère, ce qui sous-entend une politique de libre accès aux cavités et aux canyons qui intègre la sécurité des pratiquants, la protection des milieux de pratique, leur environnement social et le développement harmonieux de tous les types de pratiques (exploration, scientifique, sportive, éducative, de loisirs, etc.).

La FFS se veut représentative de tous les aspects existants ou à venir liés à la pratique de la spéléologie, de la plongée souterraine et du canyonisme.

Les valeurs que sous-tendent la spéléologie, la plongée souterraine et le canyonisme sont : l'engagement, la maîtrise de soi, le respect et la protection des milieux de pratique, la persévérance, la capacité d'adaptation voire de renoncement, l'humilité, l'entraide, la solidarité, l'esprit d'équipe, la tolérance et l'épanouissement personnel.

La spéléologie, la plongée souterraine et le canyonisme allient sport, exploration, recherche scientifique et développement durable. Elles offrent une sensation de liberté, d'accomplissement et de créativité, sans oublier les notions de plaisir et d'aventure qui motivent tout pratiquant.

Par cette Charte d'éthique, la FFS manifeste sa volonté de véhiculer ces valeurs et de les propager dès le plus jeune âge.

L'adhésion à un club de la FFS ou la participation à une manifestation organisée par la FFS, ses organes déconcentrés et ses clubs implique l'acceptation totale, et le respect de toutes les dispositions de la présente Charte.

### **TITRE 1 : LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA FFS**

Les valeurs du sport doivent guider la pratique de nos activités et l'investissement de chacun dans ces pratiques. Ces valeurs peuvent être transmises par des actions de formation ou d'information adaptées aux personnes concernées : licenciés de la FFS, et tout pratiquant ou partenaire.

La FFS, dont l'une des missions est de promouvoir et de propager, directement ou au moyen de ses organes déconcentrés, les valeurs du sport, participe à sa mise en œuvre auprès de ses membres et de tous publics concernés.

Les valeurs du sport adaptables à nos activités sont entièrement contenues dans :

- La charte du spéléologue
  - la charte du canyonisme
- qui sont partie intégrante de cette charte

### **TITRE 2 : LA DÉONTOLOGIE - LES DEVOIRS DES ACTEURS DU SPORT**

#### **CHAPITRE 1. PRATIQUANTS, CADRES, DIRIGEANTS**

Les pratiquants, et tous ceux qui les encadrent doivent contribuer à préserver les valeurs pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer.

Les chartes du spéléologue et du canyoniste (« canyonneurs » cela passe mieux que « canyonistes ») doivent être respectées par tous.

Il en est de même concernant la charte contre l'homophobie et autres discriminations, celle contre les violences sexuelles et le code de déontologie des explorations françaises à l'étranger.

Les dirigeants des associations composant la FFS ont un rôle majeur à jouer auprès de tous leurs membres, surtout des plus jeunes, dans l'apprentissage, l'explication et la nécessité de respecter ces différentes chartes et codes.

**Être maître de soi en toutes circonstances.**

Les pratiquants, cadres et dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux médiatiques, économiques, culturels, territoriaux ou familiaux.

### **Agir dans l'intérêt général**

La confiance est au fondement du contrat moral qui régit les **dirigeants** et les licenciés. Cette confiance nécessite le respect de valeurs fondamentales telles que l'impartialité.

Ainsi, toute action menée ou toute décision prise par un dirigeant de l'une des institutions de la FFS ou de l'un de ses organes, doit l'être exclusivement dans l'intérêt général de nos activités.

Agir au nom de l'intérêt général implique d'éviter toutes situations manifestes de conflits d'intérêts. À cet effet, les membres de tout organe décisionnel sont invités à se déporter de la prise de certaines décisions, dès lors qu'ils sont susceptibles d'y avoir un intérêt personnel.

## **CHAPITRE 2 : LE ROLE DES STRUCTURES ET PARTENAIRES DE LA FFS**

### **1. Clubs, Comités Départementaux, Comités régionaux et Organes de la FFS**

Les institutions sportives et organes fédéraux assurent l'encadrement des pratiquants et des activités, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité de chacun et susceptibles d'aider au développement de l'individu et à son intégration sociale.

#### ***Les institutions sportives assurent le libre et égal accès de tous à nos activités***

Toute personne doit ainsi être en mesure de pratiquer cette activité, **en l'adaptant si nécessaire** sans qu'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, une incompatibilité ou un refus dû à sa situation sociale, son sexe, son âge, ses croyances, son origine, son orientation sexuelle, ses caractéristiques physiques ou un éventuel handicap.

La FFS s'engage à offrir à ses pratiquants la possibilité de prendre des responsabilités et leur donner les moyens d'acquérir la capacité d'une participation active au développement d'une société démocratique.

Le rôle du club est fondamental dans la promotion et la **transmission de ces valeurs**, car il est la structure de base qui permet d'atteindre le plus grand nombre de pratiquants.

### **2. Les sponsors, diffuseurs et mécènes**

Le monde économique tient aujourd'hui une place très importante dans le sport, son financement et sa promotion. Tout partenaire économique de la FFS doit adopter un comportement éthique. Il doit s'engager, par ses actions ou dans ses rapports de partenariat avec les institutions sportives, à ne pas instrumentaliser le sport ou dénaturer les valeurs du sport.

Les partenaires économiques devront s'attacher à renforcer la fonction sociale et éducative du sport. La promotion d'un sponsor ne doit pas se faire au détriment du sport, de ses valeurs et de l'image de nos activités.